

Monthey, le 13 juin 2012

Recommandé
Tribunal Cantonal
Pl. de l'Hôtel-de-Ville 2a
Case postale 56
1702 Fribourg

Recommandé
Conseil d'Etat
Par M. le Président Georges GODEL
Rue des Chanoines 17
1701 Fribourg

Arrêts du 30 avril 2012 de la Cour d'Appel Pénal – Divers plaignants c- Daniel CONUS

Madame, Monsieur,

Le 9 mai 2012, la veille de ma libération conditionnelle, j'ai reçu de la Cour du Tribunal Cantonal, sept arrêts engageant ma responsabilité civile pour un montant total de CHF 236'728.25 envers les plaignants cités ci-dessous :

o Hoirie de feu COTTIER Anton	CHF	35'428.65
o PEDROLI Sébastien	CHF	17'239.25
o TINGUELY Michel	CHF	53'178.55
o SANSONNENS Louis	CHF	26'790.60
o SCHMUTZ Jean-Frédéric et Anne-Colette	CHF	38'753.10
o SCHROETER Jean-Pierre	CHF	38'520.40
o VALLET Philippe	CHF	26'817.70
Total	CHF	236'728.25

Il est à relever que l'ensemble des bénéficiaires du **quart de million** détaillé ci-dessus, sont tous des individus liés directement au pouvoir judiciaire fribourgeois et à la PDC-Connection et son réseau de juges.

En d'autres termes, les juges Alexandre PAPAUX, Adrian URWYLER et Françoise BASTONS-BULLETTI sont collègues ou amis des bénéficiaires des montants « d'indemnités » requis et sont ainsi directement « juges » et parties dans le jugement rendu.

Sachant encore que les « juges » qui ont rendu ces arrêts ont tous contribué au crime politico-judiciaire qui a conduit à ma séquestration illégale durant plus de deux ans et à la vente de mon patrimoine réservé à mes enfants par des accords notariés du couple, solidement établis, force est d'en déduire que la magistrature fribourgeoise est structurée en organisation criminelle efficace, appliquant ses propres « lois », contraires à la démocratie !

Dès réception de ces arrêts, ceux-ci ont été transmis à mon Conseil Me Frédéric HAINARD, avec ordre de recourir dans le délai imposé de 30 jours.

Dans une mise au point recommandée du 21 mai 2012, j'ai rappelé à Me HAINARD l'importance de l'envoi de ces recours.

N'ayant pas eu de nouvelles au début du mois de juin, j'ai donc insisté le jeudi 7 juin et le vendredi 8 juin 2012 pour que Me HAINARD s'exécute. A chaque fois la secrétaire de mon Conseil m'a affirmé que Me HAINARD ne m'avait pas laissé tomber et que les recours avaient été **faits et envoyés...**

Le lundi 11 juin 2012, dernier jour pour l'envoi des recours, j'ai cherché à joindre Me HAINARD dès l'ouverture de son Etude et à chaque fois sa secrétaire m'a promis qu'il allait me rappeler, ce qu'il n'a pas fait ! J'ai finalement pu le joindre tard le soir alors que les Offices de Poste étaient fermés, pour apprendre qu'il n'avait simplement pas fait ses recours.

La seule explication que j'ai eue était que ces recours ne servaient à rien, si ce n'est qu'à me faire dépenser des milliers de francs de frais de justice pour des recours perdus d'avance puisque cette procédure était en mains de hauts magistrats qui ont commis des actes criminels tout au long de mon affaire. Sa décision de ne pas faire ces recours était justifiée en outre par le fait que Me HAINARD allait démarcher auprès du Conseil d'Etat et du Grand Conseil pour dénoncer les abus et crimes judiciaires commis par les instances judiciaires et sommer l'Etat de clore ce dossier par une indemnisation.

La promesse ferme m'avait été faite que cette lettre allait être envoyée le 12 juin 2012 sans faute, or selon un téléphone de ce jour avec sa secrétaire, celle-ci s'est enquis auprès de Me HAINARD qui lui a signalé que la lettre serait envoyée aujourd'hui... La promesse n'a donc pas été tenue à l'heure où je rédige ce courrier...

Ces manigances m'amènent à repenser aux pressions que subit mon Avocat de la part des Autorités judiciaires fribourgeoises comme les téléphones insistants du juge CHANEZ pour le rencontrer, alors que mon Avocat refusait cette entrevue. Finalement, le juge CHANEZ, lourdement impliqué dans ce crime judiciaire, s'est immiscé dans l'entretien lié à ma libération conditionnelle qui s'est déroulé au Pénitencier de Witzwil, alors que ce n'était pas du tout sa place ! Les signes derrière mon dos, chaise penchée en arrière ont été une preuve indubitable de manœuvres douteuses.

Je ne peux dès lors que déduire que ces promesses de recours pour finalement ne rien faire, étaient une stratégie dictée par la PDC-Connection qui manipule son réseau de juges criminels.

En conséquence, vous aurez compris que si vos juges veulent couvrir des magistrats criminels liés à leurs partis politiques et que Maître HAINARD s'est fait leur complice en ne déposant pas les recours, sans m'en avoir averti et contre les directives qu'il avait reçues de ma part, c'est à lui maintenant d'en assumer les répercussions au travers de sa responsabilité professionnelle. C'est donc auprès de lui que vous allez devoir encaisser les **CHF 236'728.25** détaillés plus haut.

Il serait dès lors dans l'intérêt de tous de donner une suite favorable à la demande d'invitation à une table ronde que va vous transmettre Me HAINARD pour qu'enfin, après 18 ans de crime judiciaire et politique, une issue soit trouvée à la satisfaction de tous.

Dans l'attente de vos très prochaines nouvelles, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Daniel Conus

Copies : Me Frédéric HAINARD
La Presse
M. Pascal CORMINBOEUF, ex Conseiller d'Etat
M. Louis DUC, Député
A qui de droit.